





Négociation Annuelle Obligatoire 2018

Les Négociations sont terminées, les syndicats doivent donner leurs réponses...

Propositions finales de la Direction	Commentaires
<p>AUGMENTATIONS : Rappel de la Demande commune des syndicats: enveloppe de 3.50%</p> <p>Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enveloppe de 2.5% • + 0,2% ajustement cas par cas • + enveloppe Egalite (200 000€) • + évolution et promotions (environ 1%) <p>Traiter les problèmes d'attribution des augmentations en Avril 18 :</p> <p>Clarification des règles pour les augmentations de l'année N-1 et les Bonus auprès du management</p> <p>Problème : « pourquoi augmenter quelqu'un qui n'est plus dans son équipe ? »</p>	<p>Pour justifier la demande, nous avons relevé une inflation de 1.4% ; l'indicateur Tower Watson à 2.50%; l'EBITDA à +0.6% et surtout la situation florissante de l'Entreprise !</p> <p>Un minimum d'augmentation est refusé. Certains salariés vont avoir moins que l'inflation et donc perdre du pouvoir d'achat même si ils sont WT.</p>
<p>BONUS</p> <p>Les Bonus groupe et individuel 2018 devraient être du même niveau qu'en 2017</p>	
<p>Ancienneté</p> <p>Prime pour 30 ans d'ancienneté: 3.000 € net</p> <p>(rappel pour les 10 ans la prime est de 600 € et pour les 20 ans elle est de 1700 €)</p>	
<p>Fin de carrière</p> <p>-Préretraite 3 ans avant le départ en retraite à taux plein.</p> <p>Les négociations ouvriront au 2eme trimestre 2018, pour signature d'un accord d'Entreprise</p> <p>-Le salarié qui part a la retraite conservera son no de téléphone professionnel</p>	 <p>A priori c'est bien, mais il faut attendre la négociation</p>
<p>Restaurants</p> <p>L'Admission augmente et la Subvention devient égale et les tickets restaurant seront admis.</p>	<p>Bien pour les salariés Amadeus, mais plus cher pour les consultants</p>
<p>Temps Partiel</p> <p>Mise en place du Temps Partiel annualisé</p> <p>Les négociations ouvriront au 2eme trimestre 2018, pour signature d'un accord d'Entreprise</p>	 <p>A priori c'est bien, mais il faut attendre la négociation</p>
<p>Enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 jours de congés exceptionnels supplémentaires par an et par enfant handicapé • Les jours pour enfants malades pourront être pris pour les examens médicaux des enfants 	